

RAPPORTS ET DOCUMENTS

Déclaration du CICR au troisième Comité préparatoire d'Habitat III

Déclaration faite par Hugo Slim, responsable de la cellule politiques humanitaires du Comité international de la Croix-Rouge, lors du troisième Comité préparatoire à la conférence Habitat III, 25 juillet 2016, Surabaya.

.....

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Dans un monde qui s'urbanise, les conflits armés et la violence s'urbanisent aussi.

Des villes comme Alep et Falloujah sont détruites. Les populations civiles sont confrontées au déplacement, au siège, à la paupérisation. Au Soudan du Sud, les habitants de Juba, Wau, Bentiu et Leer vivent dans des conditions tout aussi critiques.

Les conflits armés et les violences sont des causes majeures du recul du développement que l'on observe dans de nombreuses agglomérations et bidonvilles. Les perspectives de développement durable dans ces zones urbaines sont repoussées à plusieurs décennies.

Des millions de citoyens confrontés à des situations de conflit armé prolongé et à des violences urbaines **endémiques** sont laissés pour compte.

Le CICR est préoccupé par le fait que les conséquences des conflits armés et des violences urbaines ne retiennent pas toujours l'attention qu'elles mériteraient dans le Nouveau Programme pour les villes.

Nous avons formulé des recommandations aux États en vue de la conférence Habitat III et nous vous demandons, lors de vos négociations à Surabaya, d'insister sur trois aspects.

Premièrement – nous vous prions de réaffirmer votre engagement à respecter et à faire respecter le droit international humanitaire.

Les conflits se déroulent de plus en plus en milieu urbain. Nous ne connaissons malheureusement que trop bien, les graves conséquences humanitaires des conflits armés dans des villes comme Gaza, Homs, Mogadiscio et Sana'a.

Les préoccupations exprimées par Habitat III à propos de la sécurité en général doivent également inclure les populations civiles confrontées aux conflits urbains.

Les parties au conflit doivent faire la distinction, dans les zones urbaines, entre les biens civils et les objectifs militaires. Des précautions doivent être prises dans l'attaque et dans la défense, et l'usage de la force militaire doit être proportionnel à la menace.

Les armes explosives à large rayon d'impact ne devraient pas être utilisées dans des zones fortement peuplées. L'onde de choc et les éclats provoqués par ces armes peuvent endommager les canalisations et les centrales électriques privant ainsi les habitants d'eau et d'électricité, pour des mois.

Les établissements de santé, leurs patients et leur personnel doivent être protégés et ne doivent pas subir d'attaques délibérées et indiscriminées.

Les urbanistes ont la responsabilité de placer les établissements militaires à distance des biens civils et d'éviter d'installer des usines qui emploient des substances dangereuses à proximité d'écoles et d'habitations.

Deuxièmement, les États doivent s'engager à renforcer la résilience des services urbains lors de conflits prolongés.

Des millions de personnes dans les agglomérations et les bidonvilles dépendent d'infrastructures qui sont interdépendantes, pour subvenir à leurs besoins essentiels en électricité, en eau, en assainissement ainsi que pour la gestion des déchets. Sans ces systèmes, les conditions de vie des personnes se détériorent rapidement.

Sur la durée, les systèmes urbains s'effondrent sous l'effet combiné des attaques répétées, du manque de personnel et des difficultés de maintenance, ce qui les rend de plus en plus fragiles, réduisant davantage encore les chances de survie de la population.

Les États et les autorités locales doivent investir dans la résilience des infrastructures et des services urbains durant des conflits. Ceci implique de travailler en étroit partenariat avec des acteurs humanitaires et de s'engager sur un financement pluriannuel.

Troisièmement, les autorités locales ont besoin d'aide afin de satisfaire aux besoins des personnes affectées par des violences urbaines endémiques.

Nombre de ces violences ne peuvent pas être qualifiées de conflit armé mais des violences endémiques peuvent avoir des conséquences humanitaires analogues à celles d'un conflit armé.

Les violences urbaines empêchent le personnel de santé et les patients d'accéder aux établissements de santé. Elles interdisent aux enfants et aux enseignants d'aller à l'école.

Le Nouveau Programme pour les villes devrait aider les autorités locales à garantir un accès sûr aux services essentiels, en considérant le coût invisible des violences et en modifiant leurs stratégies.

Je vous remercie d'avoir permis au CICR de s'adresser à vous aujourd'hui.

S'il vous plaît, donnez aux millions de personnes qui souffrent des conflits et des violences leur juste place dans le Nouveau Programme pour les villes.